Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_27-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026** **N° 20260305_27**

## OBJET • Autorisation de dépôt du dossier de classement de l'Office de Tourisme Communautaire de Concarneau à Pont-Aven en catégorie 1

**Nombre d'élus communautaires • 48**
**Présents • 38**
**Pouvoirs • 09**
**Votants • 47**

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

**PRÉSENTS** • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

**ABSENTS** • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_27-DE

Michel LOUSSOUARN expose que conformément aux articles L.133-1 et suivants du Code du tourisme et aux dispositions de l'article D.133-20 et suivants du même Code, l'Office de tourisme de Concarneau à Pont-Aven est actuellement classé en catégorie 1.

Afin d'assurer la continuité de ses missions d'accueil, d'information et de promotion touristique dans les mêmes exigences de qualité, il est nécessaire de renouveler ce classement.

L'article L.134-1 du Code du tourisme précise que les établissements publics de coopération intercommunale exercent de plein droit, en lieu et place de leurs communs membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Le dépôt du dossier du renouvellement dudit classement appartient donc à l'EPCI.

Il est rappelé l'intérêt stratégique du maintien de ce label pour l'ensemble du territoire. Il est donc proposé de solliciter, par anticipation, l'autorisation de dépôt du dossier, compte tenu du contexte d'année électorale.

Les critères requis pour le classement sont annexés à la présente délibération.

**Considérant l'avis favorable de la commission économie - tourisme du 14 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,**
**Ayant entendu le rapporteur,**
**Après en avoir délibéré,**

**A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,**

**Le conseil communautaire :**

> **Autorise** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme Concarneau à Pont-Aven en catégorie 1 auprès des autorités compétentes ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires et signer tous documents en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : ~~PRESIDENT CCA~~